

C'est la raison pour laquelle nous exigeons seulement que vous réalisiez une promesse d'embauche en bonne et due forme pour ces 40 à 50 salariés et réalisiez l'embauche minimum de vingt-cinq (25) d'entre nous avant le 12 décembre 2012, correspondant au moins à une dizaine d'ETP, pour arriver à 40 ou 50 emplois ETP avant la fin du premier semestre 2013, puis, au moins à 80 salariés par la suite.

Ces quelques 25 emplois immédiats permettraient, sous la responsabilité d'un manager qu'il vous conviendrait de désigner, de privilégier la réembauche d'anciens salariés du site de Vénissieux, plutôt que de favoriser des prestations externes, que ce soit pour préparer le site pour un redémarrage imminent ou assurer le gardiennage de l'entreprise, voire pour commencer certaines réparations, rénovations ou transformations.

Pour ce faire, deux dispositions semblent devoir être mises en œuvre immédiatement :

1. Le dégageant d'une personne de votre choix chargée d'assumer la fonction de « ressources humaines », comme vous l'a suggéré le Juge commissaire le 20 novembre 2012 ;
2. La tenue d'une table ronde, que vous avez vous-même souhaitée le 20 novembre 2012, qui pourrait être placée sous la présidence du Préfet de la Région Rhône-Alpes, en vue notamment de régler les aspects concrets des 25 embauches, dont les mesures susceptibles de les accompagner.

Nous sommes plus que jamais déterminés à tout mettre en œuvre pour que l'entreprise de Vénissieux redémarre dans les plus brefs délais et, pour se faire, nous avons décidé de prendre toutes les dispositions qui s'imposent.

Le présent courrier, au contenu exigeant mais responsable, y participe.

Dans l'attente, veuillez recevoir, monsieur PREIS, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le groupe de salariés  
Catherine CHOLLIER  
Elue CGT  
Secrétaire du comité d'entreprise

Véninov - Lettre ouverte du syndicat des salariés de Véninov au représentant de la société Windhager - 27 novembre 2012 - page 2/2 (Archive privée Association Viniciacum)

Référence du document reproduit :

- **Véninov - Lettre ouverte du syndicat des salariés de Véninov au représentant de la société Windhager - 27 novembre 2012 - page 2/2**  
(Source : Archive privée Association Viniciacum) Véninov - Lettre ouverte du syndicat des salariés de Véninov au représentant de la société Windhager - 27 novembre 2012 - page 2/2

IVR84\_20226900454NUC

Auteur de l'illustration : Alice Giacobelli

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation